REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

CNDH

COMMUNIQUE N°0004-2025CNDH-P

Relatif à la situation carcérale en période de canicule

En cette période de canicule, la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) suit, avec une attention particulière et une grande inquiétude, la situation carcérale caractérisée par la surpopulation, un facteur d'atteinte aux droits fondamentaux des détenu(e)s.

Sur le fondement, notamment de la Constitution du 22 juillet 2023, la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants du 10 décembre 1984 et son Protocole facultatif du 18 décembre 2002 ; du Pacte international relatif aux droits civils et politiques du 16 décembre 1966, de la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples du 27 juin 1981, la CNDH :

- attire l'attention des autorités sur les risques, notamment d'atteintes aux droits à la vie, à la santé, qu'encourent les établissements pénitentiaires surpeuplés, en cette période de grande chaleur ;
- exhorte le Gouvernement à prendre des mesures urgentes en vue de prévenir les violations des droits humains en milieu carcéral ;
- encourage le Gouvernement à poursuivre ses efforts en faveur de l'amélioration des conditions de travail du personnel de l'administration pénitentiaire.

Pour la CNDH, la protection des droits de l'Homme est une responsabilité partagée, car, nul n'est à l'abri de la violation de ses droits.

Bamako, le 14 avril 2025
Le Président

COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME
BP: 2170 Tél: 20 29 70 21 Bko - Mali
République du Mali
Un Peuple Un But Une Foi
LE PRÉSIDENT

Professeur Alkadri DIARRA
Chevalier de l'Ordre National

CONTACT : Tel : (00223) 20.29.70.21 — BP. E 2170 Bamako – Mali
E-mail : cdroitdelhomme@gmail.com ; site web : www.cndhmali.com Siège de la CNDH : Rue 359-1ère Rue après le palais des sports, Direction Hôtel Radisson Hamdallaye ACI 2000